



## COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS 28 mars 2024

### ORDRE DU JOUR

- 1/ Déclaration préalable UNSA
- 2/ Prorogation du mandat des représentants du personnel au CNC
- 3/ Moyens alloués aux ARS et clés de répartition des moyens 2024
- 4/ Jeux Olympiques et paralympiques (JOP)
- 5/ Programmation des travaux du CNC 2024
- 6/ Missions COURREGES et RICORDEAU
- 7/ Questions diverses

Le CNC était présidé par **Pierre PRIBILE**, Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS), assisté de **Caroline GARDETTE-HUMEZ** (Directrice des ressources humaines) et des équipes de la DRH ministérielle (DRHM).

.....

### Déclaration préalable UNSA

Notre Fédération **UNSA** a souhaité revenir sur le sujet du régime indemnitaire des agents publics (RIFSEEP), qui constitue un enjeu majeur d'attractivité pour nos métiers au sein des ministères sociaux. Nous avons fait parvenir à la DRHM nos propositions techniques visant à améliorer le système et nous avons demandé à nouveau que l'instruction ministérielle RIFSEEP qui devrait être prochainement officialisée soit pleinement opposable aux Directeurs généraux d'ARS.

Nous avons évoqué également certaines formes de discrimination visant nos collègues des ARS en Outre-mer qui sont empêchés de se déplacer en métropole pour suivre des formations statutaires ou pour participer à des instances ministérielles de dialogue social, au motif notamment de réduire les frais de déplacement. Une rencontre de l'**UNSA** avec la directrice de l'EHESP le 6 mars dernier a permis un début de déblocage de la situation...

**Vous trouverez le texte intégral de notre déclaration préalable  
Sur notre site internet au lien suivant :**

**[www.federation-unsa-sante-cohesion-sociale.fr](http://www.federation-unsa-sante-cohesion-sociale.fr)**

## **1/ Prorogation du mandat des représentants du personnel au CNC**

- ❖ La DRHM a présenté un projet de décret visant à aligner l'échéance du mandat des représentants au CNC sur celui des représentants aux CACT des ARS à décembre 2026, lequel avait déjà été examiné au CNC du 16 janvier 2024.
- ❖ Le projet présenté a été adopté avec le soutien de l'**UNSA** (5 voix pour) et permet de regrouper les élections professionnelles nationales et en ARS à la même date, dans un souci de cohérence et de meilleure visibilité pour tous.
- ❖ L'**UNSA** a demandé à la DRHM de prévoir un dispositif d'accompagnement de cette prorogation du mandat des élus des ARS et du CNC avec un rappel aux ARS des droits et moyens des représentants en CACT, des formations supplémentaires portant notamment sur les sujets santé et sécurité au travail et une véritable adaptation des fiches de postes des porteurs de mandat.

## **2/ Moyens alloués aux ARS et clés de répartition des moyens pour 2024**

- ❖ La Direction des finances, des achats et des services (DAFS) a effectué une présentation des moyens alloués en 2024 aux ARS et de la situation de leurs trésoreries. Sur la trésorerie des ARS, l'**UNSA** a déploré cependant que cette présentation ne contenait en réalité aucune information précise ;
- ❖ Le plafond d'emplois 2024 des ARS atteint **8.342 ETPT**, en hausse de 44 ETPT par rapport à 2023. Cette inversion de tendance amorcée depuis 2020 ne doit pas occulter le fait que les effectifs des ARS ont perdu au total 1.249 ETP depuis leur création en 2010 ;
- ❖ A noter, les 120 postes ETP accordés en 2023/2024 aux ARS pour le plan national de contrôle EHPAD sont intégrés de manière pérenne à ce plafond d'emploi. L'**UNSA** rappelle que la majorité de ces postes sont occupés par des agents contractuels en CDD, dont certains quitteront les ARS à l'issue de leur contrat, alors que les missions d'inspection nécessitent des collègues stables et expérimentés. On apprend par ailleurs à ce CNC que le taux d'échec à la dernière formation ICARS atteint 30%, ce qui ne concourt pas à la consolidation de l'inspection en ARS ;
- ❖ Les mesures nouvelles annoncées ne sont pas à la hauteur des enjeux, notamment l'attribution de seulement 22.5 ETPT au niveau national pour renforcer les effectifs des Directions départementales des ARS. Concernant le plan national de contrôle du secteur du handicap prévu sur 2025-2030, le renfort de 5 ETPT en 2024 porté à 10 ETPT en 2025 paraît un peu dérisoire, au regard des 9.300 établissements potentiellement à contrôler ;
- ❖ La subvention pour charges de service public destinée à financer les ARS (SCSP) d'établit au total à 630.2M€ en 2024, en augmentation de 6M€ par rapport à la loi de finances initiale 2023 mais ceci sans préjuger des économies budgétaires qui seraient décidées courant 2024.

- ❖ Nous avons bien compris que les JOP sont la priorité du ministère chargé de la santé pour 2024 et que les économies budgétaires vont toucher les populations les plus vulnérables. Ces économies produisent déjà leurs effets sur le niveau du FIR ainsi que sur les crédits de la CNSA.

### **3/ Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP)**

- ❖ Depuis début 2024, le sujet des JOP est inscrit à l'ordre du jour de toutes les instances nationales de dialogue social. L'**UNSA** rappelle que ce sujet est par ailleurs abondamment examiné dans les CACT des ARS.
- ❖ C'est pourquoi, il y a comme une indécence à remettre systématiquement ce sujet à l'ordre du jour, alors qu'il existe des problématiques largement aussi importantes dans nos ARS comme la précarisation croissante d'une partie de nos collègues, la multiplication des risques psycho-sociaux, la dégradation générale des conditions de travail ou l'explosion sociale en Outre-mer.
- ❖ On notera que pour les agents mobilisés pour les JOP, il est prévu la possibilité de déplaçonner les comptes épargne temps (CET) de 10 jours supplémentaires (arrêté du 22 février 2024), ainsi que l'augmentation du nombre de jours hebdomadaires de télétravail indemnisés au-delà de la règle des trois jours maximum par semaine.

### **4/ Programmation des travaux du CNC 2024**

La DRHM indique les thèmes prévus aux séances ultérieures du CNC 2024 :

- ❖ Encore et encore les JOP !
- ❖ Le rapport social unique des ARS 2021 (RSU)
- ❖ La protection sociale complémentaire
- ❖ Le bilan santé et sécurité au travail (SST)
- ❖ Le dispositif de signalement
- ❖ Les cellules de veille RPS en ARS
- ❖ Le bilan QUALISOCIAL
- ❖ Le projet de loi de finance 2025 (PLF)
- ❖ La programmation des travaux du CNC 2025
- ❖ La coopération inter-ARS

### **5/ Missions COURREGES et RICORDEAU**

- ❖ Ce sujet était initialement inscrit à l'ordre du jour du CNC de novembre 2023 boycotté par l'intersyndicale UNSA / CGT / CFDT.
- ❖ La mission COURREGES porte sur la réorganisation de la Direction générale de la santé (DGS) concernant la gestion des crises sanitaires.
- ❖ La mission RICORDEAU s'est traduite par le « *Programme Mieux Travailler ensemble* » qui a été déployé en administration centrale autour de trois axes : 1/ La santé au travail ; 2/ Management et collectif de travail et 3/ Le Plan stratégique et le projet de service de la DRHM.

## 6/ Questions diverses

Aucune des trois questions posées par l'**UNSA** n'a trouvé de réponse à ce CNC de la part de la DRHM. Nous poserons donc ces trois mêmes questions au prochain CNC du 11 juin 2024, à savoir :

- ❖ Le dispositif de suivi par le SGMAS des emplois COMEX en ARS (profil des titulaires, durée sur les postes) et la prévention des conflits d'intérêt en lien avec la mobilité des personnes occupant un emploi COMEX ;
- ❖ L'évolution quantitative des MISP de novembre 2022 à novembre 2023 tous réseaux confondus, ainsi qu'un point de situation ARS par ARS sur les MISP en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et également sur les autres univers (administration centrale, agences nationales, détachements, disponibilités, PNA à l'extérieur du ministère) ;
- ❖ Un point sur le taux national de contrôle des EHPAD pour l'ensemble des ARS au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ainsi que des précisions sur le mode de comptabilisation des inspections et les perspectives fin 2024.

Par ailleurs, l'**UNSA** a demandé la transmission par la DRHM aux organisations syndicales de trois documents spécifiques :

- ❖ Les résultats de la dernière enquête « *Adéquation, Missions, Moyens* » (AMM) réalisée au sein des ARS ;
- ❖ Un tableau récapitulatif des niveaux de trésorerie pour chaque ARS au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- ❖ Un tableau récapitulatif des postes ETP de renfort accordés dans le cadre des JOP pour chaque ARS, sur les deux années 2023 et 2024.

### **Prochain CNC des ARS : 11 juin 2024**

<b>Représentants UNSA au CNC</b>		
<b>Titulaires</b>		
<b>Emmanuelle SANGNIER</b>	Technicienne sanitaire	ARS Pays-de-Loire
<b>Stéphane BERNARD</b>	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	ARS Ile-de-France
<b>Thierry MATHIEU</b>	Médecin inspecteur de santé publique	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>Alexandra FRANCOS</b>	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale	ARS Normandie
<b>Florence LEPAGNOL</b>	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Ile-de-France
<b>Suppléants</b>		
<b>Samuel MOOTHEN</b>	Technicien sanitaire	ARS La Réunion
<b>Thierry FOUERE</b>	Médecin inspecteur de santé publique	ARS La Réunion
<b>Vanessa LORTO</b>	Attachée d'administration de l'Etat	ARS Martinique
<b>Vincent CAMPANO</b>	Secrétaire administratif	ARS Auvergne-Rhône-Alpes
<b>Carole MORLAN SALESSE</b>	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Occitanie